

Abo

# Puni pour avoir déchiré l'uniforme d'un agent

Condamné, l'ouvrier, qui s'est énervé contre un contractuel, conteste les faits reprochés.

Fedele Mendicino

Publié: 14.05.2015, 18h53


 Mis à jour: 15.05.2015, 07h30



Image d'illustration. Lucien Fortunati

Le contentieux est classique: un automobiliste, un contractuel, une bûche et des esprits qui s'échauffent... C'est dans ce contexte que J., un ouvrier quinquagénaire, s'est violemment pris le bec avec un agent du stationnement le 15 août à la rue Henri-Golay, aux Charmilles. Selon nos renseignements, l'automobiliste onésien vient d'être condamné, par le biais d'une ordonnance pénale émise à la fin du mois d'avril. La procureure Séverine Stalder retient aujourd'hui contre lui les injures, les menaces «contre les autorités et les fonctionnaires». Mais aussi, fait inhabituel, les dommages à la propriété. Pourquoi une telle infraction? D'après le Ministère public, l'employé de la Fondation des parkings, défendu par Mes Romain Jordan et Annette Micucci, a d'abord été traité de «connard», «fils de pute».

Le prévenu aurait déclaré: «Je vais te casser la gueule», «Je vais t'en mettre plein la gueule.» Et selon la plainte, il a ensuite saisi l'homme en uniforme par le col de sa veste, qui s'est déchirée, avant de le pousser contre un mur «en tentant de le faire tomber et de le frapper au visage».

Contacté mercredi, le prévenu, sans antécédents, conteste les faits reprochés: «Je ne suis pas au courant de ma condamnation, car je suis rentré depuis peu d'Espagne, dit-il en préambule. Mais je veux dire qu'on m'a provoqué. Même si je n'ai pas porté plainte contre lui. Il m'a traité de Portugais.» D'après l'ordonnance du Parquet, les faits sont pourtant établis. L'ouvrier, qui travaille dans le secteur de la construction, écope de 90 jours-amende avec sursis. Il est maintenant prié, s'il veut éviter la prison, de se tenir à carreau ces trois prochaines années.

Il doit également payer les 330 francs de frais de procédure et, selon l'ordonnance, quelque 300 francs d'amende, sous

peine de passer trois jours derrière les barreaux à Champ-Dollon. En outre, Me Jordan demandera 2500 fr. de réparations devant la justice civile: «Notre client a été choqué par cette violente agression. Il salue le prononcé du Ministère public, qui rappelle le respect dû à l'uniforme d'un agent public.»

De plus en plus de contractuels dénoncent les agressions dont ils font l'objet. Un automobiliste a même récemment été condamné pour violation de la loi antiraciste. L'été dernier, il avait invité un agent noir à remonter dans son arbre...

Comme nous l'écrivions en mars, ces cas ne sont pas isolés. A en croire les témoignages, insultes et agressivité sont le lot quasi quotidien de la centaine d'agents du stationnement en Ville de Genève, à Carouge, Plan-les-Ouates, Vernier et Lancy. Cette hostilité augmente le nombre de procédures. En 2014, 30 plaintes pénales (20 en 2013) ont été déposées suite à des coups, blessures ou menaces. Les insultes ne faisant, pour la plupart, que l'objet de simples rapports.

---

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à [community-feedback@tamedia.ch](mailto:community-feedback@tamedia.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.